

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SOMMAIRE

Ouverture du nouveau centre commercial	2
SPÉCIAL ASSEMBLÉES SECONDAIRES	
Calendrier des réunions	3
Télé-surveillance	4 5
Budgets	6
Centre commercial Club ARS	
Echo du syndic	8

UNE SUPER MAJORITE...

En 1986, le projet d'installation à PARLY 2 d'un système de sécurité -sous la forme moderne d'une Centrale de Télé-surveillance- a recueilli 52 % de voix favorables, soit 73 % des votes exprimés.

Dans le cadre d'une démocratie politique, la Centrale serait déjà en place au nom de cette ample majorité.

Mais il faut croire que PARLY 2 est une « super démocratie », puisque pour certaines décisions une « super majorité » est requise : 2/3 de voix favorables soit près de 90 % des votes exprimés.

L'information transmise au cours des derniers mois et

les débats qui en ont découlé ont donc été organisés pour que la majorité existante s'étoffe encore et atteigne -en toute connaissance de cause- les niveaux imposés par la loi.

C'était d'autant plus nécessaire que les minorités qui s'opposent à cette entreprise n'ont, jusqu'à présent, proposé aucune solution de remplacement fiable, de prix et de performances égaux.

Peu de projets à PARLY 2 ont en effet été l'objet d'autant d'études et de travaux préparatoires. Aucun n'a reçu en même temps de tels soutiens venus de l'intérieur comme

de spécialistes de l'extérieur.

Il serait donc regrettable qu'une minorité puisse le bloquer en exerçant ses droits légaux, faisant de PARLY 2 une sorte d'« anti démocratie » par excès de démocratie et empêchant surtout toute initiative importante pour améliorer la sécurité.

Il faut donc espérer que tous ceux qui, à voix haute ou à voix basse, ont demandé ou souhaité l'accroissement de cette sécurité se mobilisent pour assurer en Assemblée le succès de ce projet « Télé-surveillance ».

JP. BARRÈRE
Président du
Conseil Principal

ASSEMBLÉES SECONDAIRES

Du 29 OCTOBRE 87 au 15 DECEMBRE 87

- voir : ● tableau détaillé par résidence page 3
● commentaires pages 3 à 6



OCTOBRE 1987

OUVERTURE DU NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL

Grands magasins :

C & A
FNAC
HABITAT
MARKS & SPENCER

Alimentation :

BICHOT
poissonnerie
BOUGEARD
boucherie
BREUZARD
charcuterie - traiteur
CONTESSE DU BARRY
épicerie fine
FERME ST HUBERT
fromagerie
LA FRUITERIE
fruits et légumes
LE FRAMBOISIER
pâtisserie
LYCHEE
traiteur chinois
PAUL
boulangerie
LES PLANTATIONS DU ROI
chocolatier

Mode :

a) femmes

AUTHENTIC CLASSIC
BLANC BLEU
BRITISH HOUSE
CAROLINE ROHMER
CHACOK
CHANCEL
CHIPIE
CHANTAL THOMAS
COMPAGNIE DE CALIFORNIE
DOROTHEE BIS
ETAM
Georges RECH
LACOSTE
LA GRANDE EVASION
LES DESSOUS DE MARGOT
MAX MARA
MONDI
PYM'S
POLLEN
SCOOTER
STEFANEL
TAKA UCHIYAMA
1 2 3
WESTERN DE LUXE

b) hommes

ARTIC
BAYARD
BLANC BLEU
BRITISH HOUSE
CELIO

Il est inutile de revenir sur les avantages de l'ouverture de cette extension du Centre Commercial de PARLY 2 par le Groupe NORWICH UNION.

L'important, c'est maintenant que les Parlysiennes et les Parlysiens sachent quels commerces et quels services sont mis à leur disposition. En voici la liste.



CERRUTI
CHIPIE
CLASSE AFFAIRES
COMPAGNIE DE CALIFORNIE
CREMIEUX
EQUIPMENT
ISLAND
JOCKEY CLUB
KENZO
LACOSTE
LIBERTE
NEW MAN
RODIER HOMME
STATUS
TIE RACK
WESTERN DE LUXE

c) enfants :

HECHTER COLLEGE
JACADI

Chaussures :

MINELLI
MONDERER
UGO BACCI
9 WEST

Maroquinerie :

LA BAGAGERIE
LANCEL
UPLA

Bijouterie :

AGATHA
GODECHOT et PAULIET

MARC ORIAN
SCOOTER

Coiffure :

Jacques DESSANGE

Cadeaux :

PASSIONNEMENT MER
SOHO

Parfumerie :

BODY SHOP
CORYSE SALOME
YLANG

Optique :

OPTIC 2000

Mercerie :

ANNY BLATT

Papeterie :

PLEIN CIEL

Fleurs :

PARLY FLOR

Equipement de la Maison :

TORCHON A CARREAUX

Services :

CREDIT LYONNAIS
ERIC pressing
MISTER MINIT

Jardinage :

TRUFFAUT

UN AUTRE PLAN DE CIRCULATION... DE NOUVEAUX PARKINGS...

L'ouverture du Centre Commercial NORWICH devrait être l'occasion d'une sérieuse amélioration de la circulation et des parkings :

- aux 3 000 parkings existant devraient s'ajouter les 1 200 places du nouveau centre et les 500 places supplémentaires créées entre les deux centres. Ainsi avec un total de 4 700 places, le nombre de parkings au m² passerait de 5,5 à 7,1.

- La circulation autour des centres, leurs accès ainsi que leurs sorties seront

améliorés, notamment par la suppression d'un certain nombre d'intersections, l'ouverture d'un axe double entre les 2 centres et le percement d'un tunnel permettant l'entrée et la sortie de PARLY 2 sans feu rouge.

- L'ensemble devrait bénéficier d'une signalisation favorisant la circulation et le stationnement à l'intérieur du centre.

- L'accès des piétons devrait être modifié pour le rendre plus facile et plus sûr.

ASSEMBLEES SECONDAIRES 1987

Ces Assemblées Générales organisées pour chaque Résidence concernent chaque Copropriétaire au plus haut point.

Elles complètent les Assemblées principales annuelles et permettent de discuter et de voter :

– 40 à 45 % du montant des charges de fonctionnement

– la majeure partie des travaux d'entretien ou des investissements nécessaires à chaque Résidence.

C'est un travail très important pour le Syndic et pour les Conseils Secondaires d'organiser chaque automne 36 Assemblées en quelques semaines.

Il est donc indispensable qu'elles se déroulent le mieux possible, que les décisions prises soient claires, et que des Assemblées supplémentaires coûteuses n'aient pas à être organisées faute d'un nombre suffisant de votants.

Une des clés de cette efficacité est donc la

participation massive des Copropriétaires aux votes.

N'OUBLIEZ DONC PAS D'ETRE PRESENTS OU, EN CAS D'IMPOSSIBILITES, D'ENVOYER SANS FAUTE VOTRE POUVOIR A UN MANDATAIRE DE VOTRE CHOIX.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre la date et le lieu de votre Assemblée qui débutera à 20 H 45, l'émargement pouvant se faire à partir de 19 H.

L'adresse précise de votre réunion figure sur votre convocation.

DATE	RESIDENCES	SALLE
29/10/1987	SAINT-CLOUD SAINT-GERMAIN DES PRES ORSAY	CLUB PISCINE FOCH CLUB PISCINE NEUILLY CENTRE CULTUREL
5/11/1987	PASSY SAINT-MICHEL	SALLE ANDRE MALRAUX CENTRE CULTUREL
9/11/87	PALAIS ROYAL	CLUB PISCINE FOCH
10/11/1987	SOLFERINO SAINT-HONORE BRETEUIL	CENTRE CULTUREL MAIRIE DU CHESNAY MAIRIE DU CHESNAY
12/11/1987	OPERA SAINT-AUGUSTIN	CLUB PISCINE OPERA CENTRE CULTUREL
17/11/1987	IENA CHAILLOT ORANGERIE	SALLE JEAN XXIII CENTRE CULTUREL SALLE DE REUNION DU C.P.H.
19/11/1987	RIVOLI MAILLOT GEORGE V	CLUB PISCINE OPERA CENTRE CULTUREL MAIRIE DU CHESNAY
24/11/1987	ODEON ETOILE	CLUB PISCINE OPERA SALLE JEAN XXIII
25/11/1987	FOCH	CLUB PISCINE FOCH
26/11/1987	LONGCHAMP VARENNE	SALLE JEAN XXIII SALLE DE REUNION DU C.P.H.
1/12/1987	LA MUETTE	SALLE ANDRE MALRAUX
3/12/1987	BAGATELLE TROCADERO CONCORDE	SALLE JEAN XXIII CENTRE CULTUREL SALLE DE REUNION DU C.P.H.
8/12/1987	LOUVRE PRE-CATELAN NEUILLY	SALLE ANDRE MALRAUX CENTRE CULTUREL CLUB PISCINE NEUILLY
9/12/1987	GABRIEL	SALLE ANDRE MALRAUX
10/12/1987	TUILERIES SAINT-JAMES	CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE CLUB PISCINE OPERA
15/12/1987	AUTEUIL DAUPHINE MONCEAU	CENTRE CULTUREL CLUB PISCINE LONGCHAMP CLUB PISCINE OPERA

LES PORTIERS TELEPHONIQUES : TRANQUILLITE ET SECURITE ACCRUES

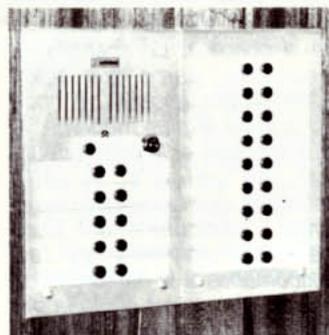
Comme chaque année, différentes résolutions seront présentées en Assemblée Générale et soumises à votre approbation.

Parmi ces résolutions, l'installation de portiers téléphoniques dans certaines résidences présente un intérêt majeur destiné à l'amélioration de la tranquillité et de la sécurité des résidents. Discuté par les uns, réclamé par les autres, c'est un sujet sur lequel il nous paraît utile d'éclairer votre réflexion avant d'arrêter votre choix.

Sans doute, aucun système n'est-il jamais parfait. Celui-ci a pourtant le mérite d'être

apprécié par toutes les résidences qui en sont équipées, et qui avaient été sensibilisées dès le début par les démarcheurs et les colporteurs qui venaient troubler quotidiennement la quiétude des résidents et inquiéter les personnes âgées. S'il est vrai que l'efficacité des portiers téléphoniques dépend aussi de la discipline des utilisateurs, il faut reconnaître malgré tout que le bilan est aujourd'hui positif et reconnu par une large majorité.

Au nombre des arguments justifiant l'adoption d'un tel système figure aussi la valorisation du patrimoine.



Aujourd'hui, de nombreuses résidences ont suivi cette démarche : près de 100 immeubles équipés sur 278.

Quant aux commentaires recueillis auprès des visiteurs, ils sont le plus souvent élogieux.

Même si le projet de télésurveillance fait parfois - financièrement - ombrage à l'installation des portiers

téléphoniques, la complémentarité des deux systèmes est évidente. L'un permet d'assurer la tranquillité à l'intérieur des immeubles, tandis que la télésurveillance assure la sécurité collective pour ce qui concerne les incendies et les pannes d'ascenseurs, et la protection privative pour tous ceux qui désireront souscrire à un abonnement et protéger leur appartement.

L'installation des portiers téléphoniques participe à ce bien-être recherché par les Parisiens.

Que ceux qui en doutent encore aujourd'hui interrogent les résidents qui en sont équipés. Ils vous diront que la sécurité est l'affaire de tous, à condition que chacun veille à la bonne utilisation du système, et démontre ainsi son évidente utilité.

TELESURVEILLANCE : COMPARONS

Toutes les solutions visant à améliorer la sécurité sont a priori intéressantes. Elles diffèrent cependant au niveau du rapport entre le coût et les améliorations offertes, ainsi que par un certain nombre de critères qualitatifs tels que l'image de marque du système, les possibilités d'évolution technique etc... Les comparaisons sont difficiles mais nous avons essayé dans le tableau ci-dessous de mettre plusieurs solutions en parallèle :

- 1 - Le projet télésurveillance envisagé à PARLY 2
- 2 - Un système identique à celui de PARLY 2 souscrit individuellement.
- 3 - Le recours à des vigiles-maîtres chiens
- 4 - Une centrale individuelle installée dans un appartement.

Les Parlysiens conclueront eux-mêmes

Type de surveillance	Individuel ou collectif	Durée de surveillance	Détection automatique	Equipe intervention	Système connexion Police/Pompiers	Alarmes techniques collectives	Coût Investis. (1)	Coût abonnement /mois (2)	Image de marque (3)	Possibilités évolutions techniques
1 - Télésurveillance Parly 2	C	24 h/24	oui	oui	oui	oui	5 500 F	100 F	bonne	oui
2 - Télésurveillance individuelle	I	24 h/24	oui	oui	oui	non	9 000 F à 20 000 F	250 F	néant	oui
3 - Vigiles maître-chiens	C	24 h/24	non	oui	non	non	néant	70 F	discutée	non
4 - Centrale autonome	I	24 h/24	oui	non	non	non	jusqu'à 25 000 F	néant	néant	oui

(1) Incendies v.o. - ascenseurs - (2) Equipement collectif - contacteurs porte - radar volumétrique - (3) Prix indicatif R + 4 valeur juin 87 3/4 pièces type 2

L'EXPERIENCE D'UN UTILISATEUR

Michèle Quiriconi, directrice
d'un Centre Chirurgical à Neuilly :



Q.- Vous habitez un quartier particulièrement résidentiel. Comment avez-vous appris l'existence de la télésurveillance ?

R.- A partir du moment où le maire de Neuilly a publié certaines consignes élémentaires pour se protéger contre les cambriolages. Un ami diamantaire, confronté comme vous l'imaginez à ce phénomène, s'était vu conseiller par la Lloyd le système de télésurveillance comme étant le plus sûr. Il nous a convaincus et nous nous sommes mis en rapport avec une société qui assurait ce type

d'installations et de service dans d'autres résidences ou dans des grandes surfaces...

Q.- Pourquoi ce système plutôt qu'un autre ?

R.- Parce que, de l'avis même de la police et de spécialistes rencontrés, parce que selon notre propre enquête, il nous est apparu le plus moderne, le plus efficace, et le plus redouté par les voleurs. A telle enseigne, que la clinique que je dirige - particulièrement visée par les voyous et les toxicomanes à la recherche de stupéfiants - s'est équipée par la suite d'un système identique.

Q.- Quel a été le montant de votre investissement ? Combien cela vous coûte-t-il aujourd'hui ?

R.- L'ensemble de notre investissement nous est apparu relativement modeste par rapport à la valeur sentimentale que nous portons aux objets qui nous sont familiers et familiaux. Pour être tout à fait précis, la protection individuelle

s'est montée à 15 000 F en 1984. Quant à l'abonnement mensuel à la société assurant la maintenance - d'ailleurs légère puisque tout est autoprotégé - et la surveillance à distance de l'appartement, il s'élève à 250 F par mois. Cette somme ne concerne que la partie privative mais il existe des extensions pour la protection des communs de l'immeuble. Depuis trois ans, d'autres propriétaires nous ont rejoints. Trop tard à notre gré.

Q.- A l'usage, l'efficacité du système...

R.- Elle est évidente. Par deux ou trois fois, à l'occasion de fausses manœuvres

heureusement, nous avons pu constater la rapidité de réaction de la centrale. Une alerte voisine ayant un jour déclenché la sirène, le dispositif de contrôle et d'intervention s'est mis en route avec une vitesse stupéfiante. En moins de dix minutes, un vigile était sur les lieux prêt à intervenir et à prévenir les patrouilles de police par radio.

Q.- Et si c'était à refaire ?

R.- Nous le referions. Car nous savons par expérience que les cambrioleurs redoutent ce type de protection plus que tout autre. Nous n'avons en fait qu'un regret, c'est de ne pas avoir adopté ce système plus tôt...

Propos recueillis par
Jean-François PEUMERY

EXPOSITON TELESURVEILLANCE AU CENTRE COMMERCIAL

Du 15 octobre au 22 novembre

Vous pourrez examiner et tester
au Niveau bas, face à Pier Import
le système envisagé
pour la TELESURVEILLANCE

L'OPINION DE L'ASSUREUR

André Soler, directeur - Drouot Assurances

Q.- Quelles sont les statistiques du groupe DROUOT sur les cambriolages dans notre région ?

R.- Sur un portefeuille d'environ 100 000 clients, nous avons actuellement 2 000 sinistres - vols, soit environ 2 %. Ce qui statistiquement place notre région très au dessus de la moyenne nationale qui, elle, se situe autour de 1 %. Il faut d'ailleurs souligner que si le département des Yvelines avait encore, il y a quelques années, une fréquence de cambriolages relativement tolérable, aujourd'hui il est devenu l'un des départements français le plus touché par le phénomène.

Q.- 62 210 cambriolages en France en 1966...213 657 en 1976...409 858 en 1986. Avez-vous le sentiment que la population est consciente de cette réalité ?

R.- Je pense, a priori, que la population n'est pas consciente de l'évolution du phénomène. D'ailleurs, nous constatons que



nos assurés, s'ils n'ont pas été touchés par un cambriolage, n'attachent pas une importance considérable à la protection. C'est regrettable évidemment, car ils prennent parfois nos recommandations comme une contrainte.

Q.- Précisément, quels sont les conseils que vous donnez aux particuliers pour se protéger ?

R.- Tout d'abord, il faut redire qu'une porte blindée, même si elle constitue une protection relative contre la petite délinquance, n'arrête pas les cambrioleurs professionnels qui sont bien organisés et qui utilisent des méthodes d'ouverture avec une efficacité redoutable. Par conséquent, il est

évident que pour les particuliers qui souhaitent mettre en place une meilleure protection de leur appartement, nous conseillons l'installation de systèmes plus efficaces qui répondent à des normes précises.

Q.- Que pensez-vous de la télé-surveillance ?

R.- Je crois que la télé-surveillance est aujourd'hui, en l'état de ce que nous connaissons en matière de technologie, la seule solution valable contre cette race de cambrioleurs professionnels. C'est la solution qui présente une réelle efficacité. Malheureusement, nous voyons trop souvent des gens qui se croient protégés parce qu'ils ont acheté un système d'alarme dans un magasin qui se prétend spécialisé, et qui découvrent, hélas trop tard, l'inefficacité de la

NDLR : en 1986, l'agent du groupe Drouot à Versailles confirmait, par courrier, son accord pour consentir une remise pouvant aller jusqu'à 15 % sur les polices multirisques de ses clients parlysiens qui s'équiperaient du système télé-surveillance.

protection et l'appartement cambriolé.

Q.- Est-ce que le groupe d'Assurances que vous représentez est prêt à consentir des avantages aux particuliers qui se connecteront à une centrale de télé-surveillance, et si oui, lesquels ?

R.- Je dois tout de même rappeler qu'un système de télé-surveillance doit répondre à des normes précises pour que nous consentions des avantages. Cela veut dire qu'un client qui souscrit un contrat de télé-surveillance agréé pour protéger son appartement se verra crédité d'un chèque-franchise. De plus, en cas de cambriolage, l'assuré ne se verra pas contester la matérialité des faits. Il faut en effet savoir que dans 80 % des cas, la victime ne peut apporter la preuve du sinistre et se voit contester la réalité des faits par les assurances. En conséquence, et parce que la télé-surveillance apportera cette preuve, l'assuré se verra rembourser sans difficulté son indemnité de sinistre. C'est un avantage considérable car, de toute évidence, sans télé-surveillance il ne l'aurait pas récupérée.

Propos recueillis par Jacques TESSIER

L'AVIS DE LA POLICE

Guy Ollier,

inspecteur divisionnaire au bureau du Chesnay

Q.- Au Chesnay, où en sont les statistiques sur les cambriolages ?

R.- Quelques chiffres si vous voulez bien : en 1985, 300 cambriolages... en 1986... 160 enregistrés par nos Services. Constatant que la délinquance est assez fluctuante, l'on ne peut se fonder uniquement sur la baisse de nos statistiques pour estimer qu'il y a une baisse générale de la délinquance.

Q.- De quels moyens dispose la police pour assurer la protection de la population sur le Chesnay et Rocquencourt ?

R.- Le bureau de police du Chesnay comprend actuellement huit fonctionnaires, gardiens et inspecteurs. Ils font partie du Commissariat central de Versailles avec qui ils sont reliés. Le bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, et dispose de deux véhicules

Des patrouilles régulières sont effectuées avec les moyens dont nous disposons et l'effectif actuel mais il est évident que dès que notre effectif augmentera, nous multiplierons le nombre de nos patrouilles.

Q.- Avez-vous le sentiment

que la population est prête à vous aider pour faire échec aux cambriolages ?

R.- Sans aucun doute. Les policiers attendent une véritable coopération de la part de la population.

Je pourrais vous citer plusieurs exemples où des riverains nous ont appelés, qui nous ont permis d'arrêter des cambrioleurs en flagrant délit.

Cette coopération est d'autant plus souhaitable qu'il faut souligner le départ de la Brigade de Gendarmerie du Chesnay dont les éléments ont été dispersés dans les Brigades voisines.

Q.- Quels sont les moyens les plus efficaces pour protéger un appartement ?

R.- D'après les enseignements que nous pouvons tirer des constatations faites lors de cambriolages, on peut dire qu'une porte solide avec deux systèmes de verrous différents ou même une porte blindée... des baies vitrées fermées... des volets correctement fermés durant l'absence des résidents, constituent une bonne base.

Il est évident que ces portes blindées peuvent être ouvertes notamment à l'aide de « parapluies » ou de passe-



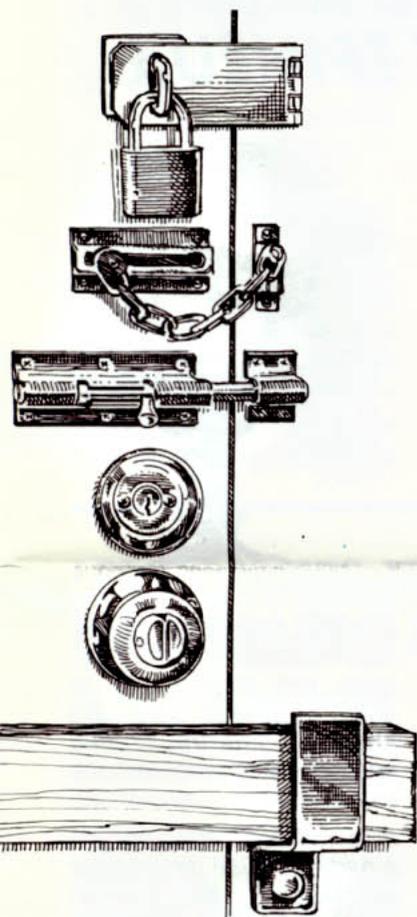
partout souvent dérobés par les malfaiteurs.

Q.- Que pensez-vous de la télé-surveillance ?

R.- La police fonde de grands espoirs sur la télé-surveillance dans la mesure où ce système peut lui permettre d'intervenir en cas de flagrant délit.

Par ailleurs, si les policiers se sentent tout à fait concernés par les cambriolages, il faut qu'il en soit de même pour la population qui doit apporter sa contribution. Nous sommes prêts à nous déplacer sur chaque appel, notamment en provenance d'une centrale de télé-surveillance. Il ne faut pas hésiter à le faire... et le seul réflexe... c'est le 17.

Propos recueillis par J.F. Peumery et J. Tessier



DROIT DE REPONSE

La « Lettre de Parly 2 » vient de recevoir, malheureusement trop tard pour être publiée dans le présent numéro, une demande de droit de réponse de la part de la société S.A.S. Protection. Nous ne manquerons pas d'y consacrer nos colonnes dans la prochaine « Lettre ».

BUDGETS

PRIORITE AUX INVESTISSEMENTS

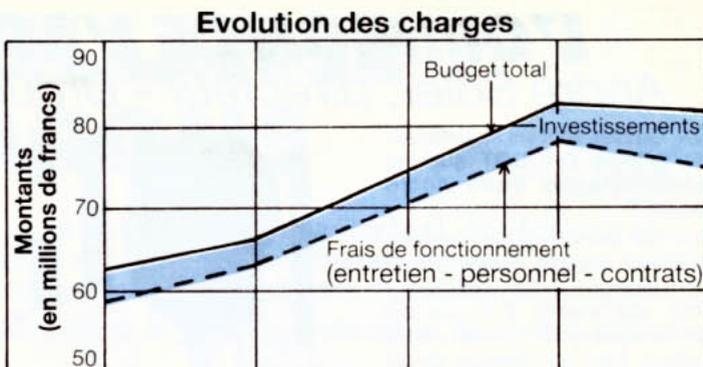
Au cours des Assemblées des Syndicats Secondaires, la plupart des résolutions présentées, en plus de l'examen du Budget Prévisionnel des charges de fonctionnement des résidences (entretien, personnel, contrats, etc...), concernent des investissements de mise en valeur.

Les graphiques ci-contre permettent de comparer l'évolution relative de ces dépenses au cours des cinq dernières années.

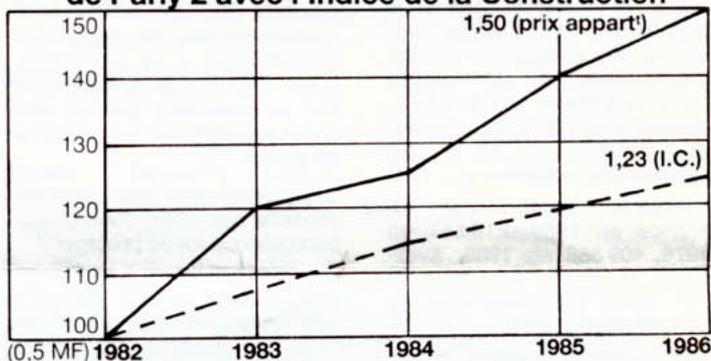
Ils font ressortir la baisse des budgets de fonctionnement qui a permis de consacrer des sommes plus importantes aux investissements et, par là même, de valoriser les appartements en participant à l'évolution des prix du marché.

Cette politique menée par de nombreuses résidences se traduit par une évolution du prix du m² à Parly 2 supérieure aux moyennes nationales.

Gérard YOU



Evolution comparée du prix des appartements de Parly 2 avec l'Indice de la Construction



LASURES : PARLY REUSSI



La Commission Technique/Travaux du Conseil Principal, présidée par Robert Petiot, suit depuis plus de 7 ans le dossier façades.

Ses objectifs consistent à :

- Préserver les bâtiments ainsi que l'esthétique de l'ensemble
- Négocier un contrat global permettant d'obtenir des conditions avantageuses de la part des entreprises ainsi que des fabricants de produits
- Permettre à chaque résidence de se déterminer de façon autonome.

Grâce à des contrats d'entretien permanents de 4 ans, Parly 2 conserve ainsi une excellente tenue.

La caractéristique essentielle des contrats 84/87 est le passage de 22 résidences sur 31 au système lasures, ce qui leur permet aujourd'hui une moyenne de 25 % d'abaissement des coûts sur les contrats 87/91, tout en améliorant la protection des façades bois.

Pour mémoire, rappelons que les lasures permettent une imprégnation du bois, au lieu d'une protection en surface.

Actuellement, les méthodes de traitement de surface évoluent très rapidement grâce à l'utilisation de produits à forte teneur en extraits secs. Le pouvoir couvrant est accru, le séchage plus rapide, la résistance aux rayons ultraviolets beaucoup plus grande. Dans l'industrie automobile, ce sont les laques vernies, dans le bâtiment un fabricant parle de crème peinture, tandis que les surfaces de bois que nous connaissons bénéficient des mêmes avantages grâce aux lasures.

Michel PRADAUD

ABATTAGE D'ARBRES : UN SUJET EPINEUX

Chaque année, au moment des Assemblées Secondaires, ont lieu dans les Résidences, des discussions souvent épineuses à propos de la nécessité ou non d'abattre certains des arbres qui ornent les squares. Personne n'a tort.

Il est vrai que les arbres et espaces verts sont une part importante du patrimoine esthétique de PARLY 2. Ils doivent donc être protégés. Il est vrai que ces arbres en grandissant deviennent parfois une nuisance ou un danger. Il faut donc les abattre.

Alors viennent l'irrationnel et la passion : nos arbres risquent de faire mûrir la pomme de discorde.

Pour l'éviter, le Conseil Principal a lancé récemment une étude complète sur l'état des espaces verts de PARLY 2 réalisé par des spécialistes objectifs du Museum d'Histoire Naturelle et de l'Arboretum de Chèvreloup.

Ce diagnostic sera réalisé résidence par résidence.

Ainsi, d'ici quelques mois, chaque Conseil Secondaire disposera d'un rapport



complet comprenant une analyse des risques, des recommandations techniques, des propositions de remplacement pour les arbres à abattre et des suggestions d'améliorations esthétiques.

Il devrait donc être possible à partir de 1988 de protéger les espaces verts tout en procédant à des abattages contrôlés assortis de remplacements : une véritable gestion programmée.

Espérons qu'une telle possibilité fera pousser parmi nos arbres l'olivier de la paix...

JP BARRERE

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE...

Nous sommes quelques centaines sur Parly 2, hommes et femmes, à avoir cessé nos activités professionnelles (...) Nous souhaitons que cette nouvelle étape de notre vie soit source de renouvellement, d'enrichissement, de

contacts et d'amitiés, d'entraide et de solidarité. Ces souhaits légitimes ne se réaliseraient-ils pas plus facilement si nous nous organisions sur le plan local ? De premiers contacts ont abouti à un accord de principe entre retraités pour

que soit lancée une invitation pour une réunion d'information à tous ceux qui se feront connaître sans tarder...

P. Noël
1, square Poussin
39.54.35.76

Très bonne initiative que cette « Lettre de Parly 2 ». Deux choses à vous signaler : l'eau est de plus en plus calcaire et tous les adoucissants de la terre n'empêchent pas la détérioration des machines à laver. Que peut-on envisager pour remédier à cet inconvénient ? Quant à l'agrandissement du centre, ne risque-t-il pas d'accroître l'insécurité. Que faire ?

S.F.



JP. Barrère remet les médailles à Julien et Mathieu Rosset

TOURNOI DE TENNIS

Le 14 Juin se déroulait la finale du tournoi amical de tennis de PARLY 2 qui a réuni cent participants.

En voici le Palmarès :

- doubles Messieurs classés : MM. Seilinger (15/3) et Nicolas (15)
- doubles mixtes classés : Melle Burtin (15/2) et M. Dechattre (5/6)
- doubles mixtes non classés : M. et Mme Haehl
- doubles Messieurs non

classés : Julien et Mathieu Rosset (13 ans 1/2 et 12 ans)

A l'issue de ces finales, JP Barrère, Président du Conseil Principal de PARLY 2, a remis les médailles et les prix aux vainqueurs et tous les participants se sont retrouvés au Club Piscine Concorde autour d'un buffet, accueillis par M. Cristallin, Président de la Résidence Concorde.

M.C. ROUSSELET

C'EST VOUS QUI LE DITES...

Un sondage d'opinion a été réalisé entre le 9 et le 17 Avril 1987 dans le but de connaître l'avis des Parlysiennes et des Parlysiens sur le premier exemplaire de la « Lettre de Parly 2 ».

L'analyse détaillée de l'échantillon représentatif de la population permet de porter une estimation sur les résultats exprimés par 8.300 personnes avec une répartition de 53 % d'hommes et de 47 % de femmes.

Les résultats sont les suivants :

- 94 % de personnes interrogées apprécient la Lettre de Parly 2
- 88 % d'entre elles apprécient son format en 4 pages

- 46 % d'entre elles ont été « accrochées » par l'article sur la télésurveillance et demandent des informations complémentaires avant de prendre une décision sur le projet.

- 67 % d'entre elles apprécient la parution trimestrielle mais 30 % souhaitent une parution plus importante, c'est-à-dire mensuelle.

Enfin, une large majorité des personnes interrogées souhaite lire des articles sur la vie pratique de Parly 2 et a livré des idées.

Autant de sujets variés et passionnants qui ne manqueront pas d'être traités dans les prochains numéros.

Merci à toutes et à tous pour leur participation et leur accueil.

Jacques TESSIER

INCENDIE A LA RESIDENCE ORSAY 2 morts dont un enfant de 8 mois

Un incendie dans un appartement de la résidence Orsay a fait deux victimes, un enfant de huit mois et une dame de 75 ans, qui en avait la garde.

C'était le vendredi 28 septembre. Mme Bernard avait quitté son domicile du square Raphaël pour quelques instants, le temps d'une emplette. Pour une raison que les enquêteurs n'ont pas révélée, sa cuisine s'est enflammée en son absence, dégageant une très forte fumée. Malgré ses

efforts, ainsi que ceux des sauveteurs - dont l'intendant de la résidence M. Regnault, il n'a pas été possible de sauver de la mort le malheureux bambin, transporté aussitôt à l'hôpital de Garches. Quant à Mme Bernard gravement intoxiquée elle-aussi, elle devait succomber quelques jours plus tard.

Est-il besoin, après ce drame, de rappeler aux résidents de Parly 2 les règles de prudence susceptibles d'empêcher son renouvellement ?

DU COTE DU CENTRE COMMERCIAL

trois mois de fête ininterrompue

• Du 7 au 17 OCTOBRE, **MINI SALON DE L'AUTO**, avec présentation des nouveautés par les plus grands constructeurs.

• Du 12 au 21 NOVEMBRE, **MESSIRE LE VIN**, tous les grands crus tiendront

des travaux, du nouveau...

• Le Drug West fait peau neuve.

Après la rénovation de la librairie, la Pizzeria devrait être refaite totalement et agrandie par la couverture de la terrasse et le Churassco laisse sa place

compagnie au Beaujolais nouveau.

Une vente aux enchères vous sera également proposée.

• Du 23 NOVEMBRE au 25 DECEMBRE, **LES AUTOMATES** entraîneront grands et petits au pays des gnomes.

au Boeuf Jardinier.

• Après le Prisunic, Nicolas se donnera un nouveau look...

• Limoges Unic sera remplacé par Métropolis (cadeaux, gadgets).

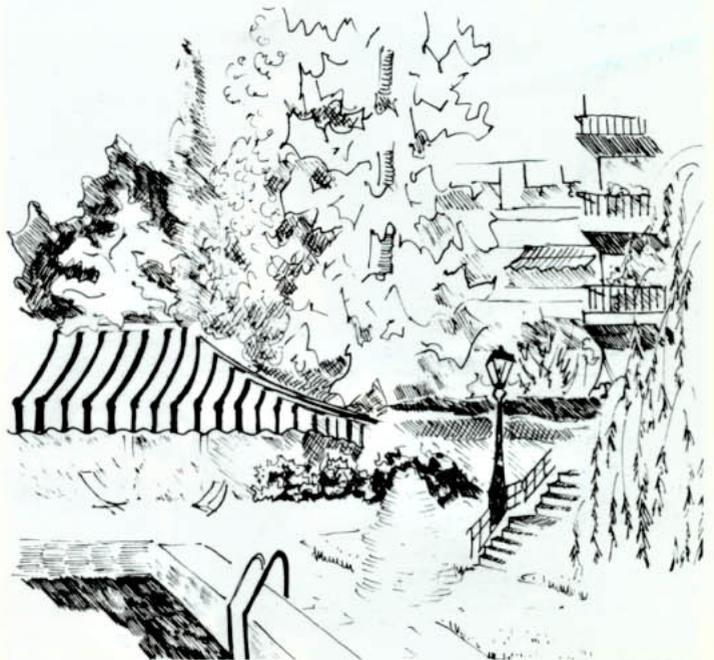
L'ECHO DU SYNDIC

Réseau de chauffage urbain

Les travaux qui ont dû être engagés sur le réseau de chauffage urbain, à hauteur de la résidence SAINT-HONORE sont achevés. Il s'agissait de remplacer une section de tube de chauffage qui avait subi une corrosion par suite d'infiltration d'eau de ruissellement dans le caniveau de chauffage enterré, en un point bas du réseau insuffisamment drainé. Un puisard et une pompe de relevage ont été implantés sur ce point bas, afin d'éviter le renouvellement d'un tel incident.

D'UN SQUARE A L'AUTRE

Les fêtes de l'été à Parly 2



- Sangria à gogo à Léna le 14 Juin et le 20 Septembre sous le chapiteau à l'occasion de la remise des prix d'un concours de jardinières fleuries -

- Septembre à Bagatelle et à Passy : ces deux résidences ont profité des plus belles journées de septembre pour organiser leur

fête annuelle, qui correspondait pour Passy à son 20ème anniversaire.

- Foch, Palais-Royal et Saint-Cloud ont fêté l'ouverture et la fermeture de leur piscine par un dîner qui a réuni tous les résidents et qui s'est terminé tard dans la soirée et dans la bonne humeur.

CLUB ARS



Peu équipés au départ pour le faire fonctionner, les Parlysiens ont depuis de nombreuses années confié l'animation de ce Centre au Club ARS.

Aujourd'hui, il n'est plus uniquement Parlyzien puisqu'il rayonne sur toute la région. Il reste toutefois dépositaire de la même mission, est toujours basé à PARLY 2 et apporte une contribution essentielle à la vie locale : nombreux sont les Parlysiens qui le fréquentent ou l'animent.

La Lettre de PARLY 2 lui ouvre donc ses colonnes.

Les concepteurs de PARLY 2 avaient prévu que 15 000 habitants auraient besoin d'une vie culturelle locale.

Ils ont construit dès l'origine une partie commune adaptée : le Centre Culturel de PARLY 2

Le club ARS a repris ses activités. Quoi de nouveau cette année ?

- Séances de Relaxation-dynamisation « s'occuper de soi »

- Décoration ameublement

Rappelons d'autre part les sorties à Paris le soir que beaucoup de Parlysiens apprécient déjà. Vos

places sont prises pour les meilleurs spectacles et un car vous attend devant l'hôtel Mercure.

Au programme ce trimestre :

- « L'Excès contraire »...
- le Ballet de Khirov.

Ont participé à la conception de ce numéro :

*C. Ansel, J.P. Barrère, A. Bertin, P. Dailly
E. Delattre, G. Mercier, D. Nicco,
J.F. Peumery, C. Pitrou, J. Tessier*

La Lettre de Parly 2
bulletin d'information du Conseil Principal de Parly 2
Centre Culturel - Résidence Auteuil/Trocadéro
Directeur de la publication : J-P. Barrère
Création, maquette et réalisation : Epsilon, 39.51.53.52